

Partage de l'heritage d'une tante

Par alain56700, le 18/09/2010 à 07:09

Bonjour,ma tante a fait un testament et elle a donné un appartement en heritage à mon epouse.Cet appartement va ètre vendu,mais le testament ne sera pas modifié.L'argent de la vente reviendra à mon epouse ou partagé entre les heritiers?

Par mimi493, le 18/09/2010 à 12:34

Si la tante est vivante, son testament est juste une intention. Si elle lègue un bien qu'elle n'a plus à son décès, la disposition est caduque.

Il faut refaire un testament, léguant, cette fois-ci, la somme d'argent.